



AOÛT 2007

A  
S  
S  
O  
C  
I  
A  
T  
I  
O  
N

D  
E  
S

F  
A  
M  
I  
L  
L  
E  
S

M  
O  
N  
O  
P  
A  
R  
E  
N  
T  
A  
L  
E  
S

# FaMiSo!

Et voici venir l'automne : en ce début d'année scolaire l'AFM a besoin de vous pour quelques « devoirs ». Nous sommes conscients que vous êtes surchargé(e)s par votre quotidien, mais nous avons besoin de vous pour continuer notre combat. Sans votre avis, nous ne pouvons être sûres que les causes monoparentales que nous défendons correspondent bien à vos attentes : alors à vos stylos, à vos questionnaires et à vos agendas !

Ce journal vous apporte un nouveau témoignage, ainsi que des statistiques sur la pauvreté en Suisse où les familles monoparentales occupent malheureusement une place de choix.

Il reste bien évidemment l'amusement : les paroles d'une chanson, et des nouvelles activités. Bienvenue également à Dulce, qui s'occupera pour quelques mois de l'organisation des loisirs au sein de l'AFM.

**L'équipe vous souhaite  
Une rentrée pleine d'énergie  
Et un automne rempli de couleurs !**

AFM - 27, rue Lamartine ● 1203 Genève  
Tél. 022 344 11 11 ● Fax 022 344 11 56  
CCP 12-10337-3  
[info@afm-geneve.ch](mailto:info@afm-geneve.ch)  
[www.afm-geneve.ch](http://www.afm-geneve.ch)

## **AUTORITE PARENTALE CONJOINTE**

**Quelle position l'AFM doit-elle défendre ?**

**Point de vue de la Fédération Suisse des familles monoparentales**

**[L'AFM organise au mois de novembre une conférence-débat sur le thème de l'autorité parentale conjointe.](#)**

**Ce sujet d'actualité nous tient à cœur car la proposition de loi est en cours de discussion au sein du Conseil National. La Fédération Suisse des familles monoparentales a déjà fait part de son point de vue et il nous semble important que l'AFM prenne également position. Cette conférence nous permettra de faire le point sur vos idées et sur ce que nous devons défendre au niveau politique.**

D'ici là, voici un article écrit par la Fédération sur ce sujet afin que vous puissiez vous faire une première idée sur ce thème d'actualité.

**[Prise de position de la Fédération suisse des familles monoparentales FSFM sur la décision du Conseil national de faire examiner la possibilité de faire de l'autorité parentale conjointe la règle dans les cas où les parents ne sont pas mariés.](#)**

Faire de l'autorité parentale conjointe la règle crée des problèmes supplémentaires pour les familles monoparentales. La Fédération suisse des familles monoparentales FSFM demande que la garantie des pensions alimentaires et la protection des suites de la violence en cas de séparations soient traitées comme thèmes centraux dans cet examen. Dans aucun cas l'autorité parentale conjointe ne doit mener à la réduction de contributions pour l'entretien de l'enfant. Les parents qui ne vivent pas avec leurs enfants doivent être soutenus et exhortés à assumer leur responsabilité financière. Les enfants de familles monoparentales sont les plus touchés par la pauvreté. Ceci n'est absolument pas une "conséquence naturelle" du divorce, mais bien

la conséquence de la garantie insuffisante des pensions alimentaires. La pauvreté des familles monoparentales et de leurs enfants peut en grande partie être imputée à des causes allant des lacunes du droit du divorce et des avances et de l'aide

au recouvrement des pensions alimentaires au manque d'honnêteté de paiement des débiteurs des contributions.

La qualité de la relation entre parents et enfants ne dépend pas du fait que les parents aient, au plan légal, l'autorité conjointe ou non. Le paiement régulier des pensions alimentaires et un exercice du droit de visite responsable sont de plus grande importance pour le bien de l'enfant. Vu la pauvreté à laquelle doivent faire face les familles monoparentales, il est inquiétant que le postulat pour l'introduction de l'autorité parentale conjointe comme règle, adopté par le Conseil national, discrédite comme "père tiroir-caisse" le rôle de père nourricier du parent n'ayant pas l'autorité parentale.

La loi actuelle correspond aux besoins des familles. Elle donne aux parents non mariés la possibilité d'obtenir l'autorité parentale conjointe. En même temps, elle prévient ou minimise des conflits et garanti ainsi à l'enfant la protection et la sécurité dont il a besoin pour son développement.

En Allemagne, qui a fait de l'autorité parentale conjointe la règle, des procès impliquant de graves problèmes de violence, de santé psychologique ou d'alcoolisme du côté du parent vivant séparé de ses enfants se sont multipliés. Dans un quart des situations, l'autorité parentale est attribuée au parent seul. Ce nombre est si important et les problèmes sont si graves qu'il est indispensable d'en tenir compte. L'examen prévu de la promotion de l'autorité parentale conjointe doit accorder une attention spéciale à la protection des enfants et des parents seuls dans de telles situations.

Faire de l'autorité parentale conjointe des parents non marié la règle ne contribue pas à l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans la famille et le monde du travail. Elle n'encourage non plus l'engagement du père dans sa responsabilité parentale.

L'étude sur laquelle se base le postulat pour la promotion de l'autorité parentale conjointe (Proksch, 2002) mène à de fausses conclusions. L'attribution de l'autorité parentale à un seul parent est le résultat de conflits, et non leur cause. L'étude confond causes et résultats, parce qu'elle

ne prend pas en considération les raisons pour lesquelles les demandes d'attribution de l'autorité parentale à un seul parent ont été faites.

**J'ai 42 ans, je suis mère célibataire de 3 enfants (11 ans, 10 ans et 3 ans)....**

**Corinne Humberset**

Depuis bientôt 9 ans, je suis séparée du père de mes deux premiers enfants, et je n'ai jamais vécu avec le père de mon troisième enfant.

La séparation d'avec le père de mes 2 aînés s'est faite de manière très conflictuelle, puisqu'il n'a jamais pu accepter le fait que je le quitte (encore à l'heure actuelle)... Par conséquent, il me fait payer de la seule manière qu'il ait : en menaçant de ne pas payer les pensions alimentaires !

Jusqu'ici j'ai eu de la chance, car de nature plutôt diplomate j'arrive toujours à faire en sorte qu'il ne mette pas sa menace à exécution. D'ailleurs, peut-être qu'il ne la mettrait jamais à exécution de toute façon, mais comment savoir ??? Par conséquent, je vis depuis 9 ans avec une épée de Damoclès sur la tête, une menace pesante qui empoisonne chaque début des mois que je vis (il a pour habitude de payer les pensions entre le 5 et le 7 du mois), soit la menace de ne pas recevoir ces montants et donc que mon budget soit complètement bouleversé !

La seule chose qui m'aide à tenir le coup face à cette menace et à éviter de trop m'angoisser à ce sujet, c'est de savoir que s'il ne verse pas les montants, je pourrais me rendre immédiatement au SCARPA pour faire ouvrir un dossier et compter sur le fait que ce service m'avance les montants en question.

Mais si la loi change, si ce service, pour le cas où j'en aurais besoin, me répond soudain que mes revenus propres sont largement suffisants pour entretenir ma famille et que je n'ai donc droit à aucune avance ? Est-ce que ça veut donc dire que soudain, du jour au lendemain, je vais devoir dire à ma fille aînée qu'elle ne peut plus aller à ses entraînements de natation ? Dire à mon fils qu'il ne peut plus suivre ses cours de tennis ? Laisser mes enfants se débrouiller pour manger seuls à la maison tous les midis parce que je ne peux plus leur payer les cuisines scolaires ? Laisser tomber ma voiture qui

coûte trop cher et rester cloîtrée chez moi, avec mes trois enfants, parce exposées à un risque accru de pauvreté allant jusqu'à 70% ! » (1)

### Familles monoparentales et pauvreté

que ça devient trop compliqué de les emmener en ballade à la campagne ou au zoo ou à la piscine ou je ne sais où (je souffre d'une maladie évolutive qui me ronge les os et je suis handicapée, incapable de rester debout trop longtemps dans un bus ou dans la rue à attendre le bus ou à trop marcher) ?

C'est bien simple, je n'ai jamais eu besoin de recourir à l'aide du SCARPA, mais j'avais, dans un coin de ma tête, lorsque je flippais au sujet de cette menace de ne pas recevoir les pensions, l'idée rassurante que le SCARPA serait là en cas de besoin. Cette pensée m'empêche de me faire de la bile du 25 du mois au 7 du mois suivant, quand je me demande comment je vais bien pouvoir faire pour payer toutes mes factures, surtout quand je pense au montant de mon loyer (1'625.- par mois), au montant des assurances maladie (760.- par mois), au prix des transports et à celui des communications téléphoniques, et à tout le reste!

Etre une famille monoparentale à Genève, à l'heure actuelle (et depuis 9 ans), n'est déjà pas une sinécure... qu'en sera-t-il dans quelques années, mois ou semaines, si le peu qui nous est offert se réduit encore comme peau de chagrin ????

Cette vie de mère célibataire est épuisante. Nous sommes fatiguées, de nous battre pour trouver une place de crèche, de nous battre pour avoir un tout petit peu de temps libre pour nous de temps en temps, de nous battre pour avoir suffisamment de moyens financiers pour survivre, de ne jamais pouvoir offrir de vacances à nos enfants, d'être continuellement dans cette impression que l'on mendie quelques miettes à chaque demande d'aide financière (pour des camps ou des activités pour les enfants, pour une allocation logement, et pour ceci et pour cela), etc. etc.

Et lorsque nous sommes bien arrivées au bout de l'épuisement, qui donc s'occupera de nos enfants ?

Merci de m'avoir lue jusqu'au bout.

Bravo pour votre Association (dont je fais partie) et à bientôt.

## PAUVRETE et MONOPARENTALIT E EN SUISSE

L'AFM est confrontée quotidiennement à la détresse des familles monoparentales. C'est sur cette expérience là que nous défendons vos droits sans avoir forcément le recul et les statistiques actualisées nécessaires pour appuyer nos demandes. Le document publié par Caritas et les chiffres publiés sur ce thème sont de plus en plus nombreux et combleront cette lacune. Ces chiffres sont alarmants et démontrent bien à quel point le statut de monoparentalité fragilise la cellule familiale et que les solutions actuelles offertes par le système social ne soulagent que très partiellement cette paupérisation.

Nous avons choisi de vous proposer quelques extraits de ces analyses et tenons à ajouter que même si celles-ci mettent en avant le rôle des femmes, n'oublions pas que les pères seuls avec leurs enfants, même s'ils représentent une minorité, sont eux aussi confrontés à ces problématiques.

### « Les femmes au front

Les femmes sont nettement plus souvent et plus durement confrontées à la pauvreté que les hommes » signale Carlo Knöpfel, responsable des études de Caritas Suisse. Chaque année, selon l'Office fédéral de la statistique, le nombre de familles monoparentales croît et elles sont dirigées à 87% par des femmes.

Une partie importante, parmi elles, correspond à des travailleuses pauvres dont le revenu se situe en dessous du minimum vital. Les salaires des femmes sont inférieurs en moyenne, à « plus de 20% de ceux de leurs collègues masculins ». Toujours selon les données de l'OFS, environ 20% des femmes qui travaillent à plein temps gagnent à peine CHF 3000.- par mois.

Evidemment, le problème ne s'arrête pas là. Quelle femme, soumise au régime monoparental, pourrait travailler à plein temps sans devoir verser une somme mensuelle conséquente pour une crèche ou une baby-sitter ? » (1)

### Travail à temps partiel

« Les femmes mères et seules travaillent souvent à temps partiel, « quatre fois plus souvent que les

hommes ». Un autre « choix » est de travailler à plein temps de manière flexible. Dans ce cas de figure, nombreuses sont les femmes

« Les familles monoparentales sont touchées par la pauvreté dans une mesure supérieure à la moyenne. Les familles monoparentales constituent 5% de la population en Suisse, et 13.4% d'entre elles recourent à l'aide sociale. Cela fait 21.8% de l'ensemble des cas soumis à l'aide sociale. On peut partir du principe que près d'un quart des familles monoparentales sont pauvres ». (2, p 92)

### Familles monoparentales working poors

« Les familles monoparentales ayant le statut de « working poor » forment un groupe spécifique dans le contexte de la pauvreté. Leurs loisirs sont restreints pour trois raisons : en premier lieu, les moyens financiers font défaut ; ensuite, étant donné la combinaison de l'activité professionnelle, du travail domestique et de la garde des enfants, le temps (pour les loisirs) fait défaut ; enfin, les femmes concernées sont trop fatiguées après leur travail pour s'adonner à des activités en dehors de leur domicile. Ces femmes font souvent preuve d'un degré élevé de capacité d'improvisation et recherchent des activités de loisirs

peu coûteuses, ou renoncent à d'autres dépenses. » (2, p 139)

### Conséquences financières d'un divorce

« La mère à laquelle la garde des enfants est attribuée dans 70% des cas, doit immédiatement organiser elle-même la garde des enfants. Cela n'est pas sans conséquence pour le budget et la gestion du temps. Une question critique se pose : quel degré d'activité professionnelle peut-on exiger d'une mère d'une famille monoparentale ayant des obligations de garde ? Selon les normes CIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale), une mère ne devrait pas être forcée de se lancer dans une activité professionnelle avant que l'enfant ne soit âgé de 3 ans révolus (enfant en bas âge) » (2, p. 96)

« En cas de divorce, les femmes sont, sous de nombreux aspects, moins bien loties que les pères, dont l'obligation de payer la pension alimentaire est en effet limitée par le minimum vital au sens du droit des poursuites. Ce qui, dans le cas normal, les protège d'un recours à l'aide sociale. Par contre, si les pensions alimentaires ne couvrent pas les besoins courants de la femme et de l'enfant, il ne reste pas d'autre voie que l'aide sociale » (2, p. 112)

# FATIGUE

## Saska, juillet 2007

Entre les courses et la vaisselle  
Les lessives et les repas  
Le r'passage et la compta  
Les rang'ments sempiternels

L'aspirateur, la serpillière  
Le balai et les chiffons  
Sont les mornes compagnons  
De leur vie de galère...

### Refrain:

*Elles fatiguent, elles fatiguent, elles fatiguent!*  
*Leur vie, toute leur vie, les fatigue*  
*Entre le ras-le bol et la crise*  
*Leur vie, toute leur vie, les épuise*  
*Mais...*  
*Ne jetez pas la pierre aux mères célibataires*  
*Ne leur jetez pas la pierre*  
*Ne jetez pas la pierre aux mères célibataires*  
*Je suis... derrière!*  
*Je suis... derrière!*

Entre les goûters, les devoirs  
Les bisous et les câlins du soir  
Entre les mots doux et les cris  
Entre la paix et les conflits

Les visites peu triomphales  
Chez l'assistante sociale  
Le prof, la pédiatre

Le dentiste, voire le psychiatre...

### Refrain

Cendrillons professionnelles  
Sans bon' fée pour les faire belles  
Sans citrouille, sans cheval blanc  
Ni pantoufle, ni prince charmant!

Mais des rencontres improbables  
Sur Internet, ou sur portable  
Avec des cas désespérés  
Des ventrus, ou des hommes mariés...

### Refrain

Leurs fins de mois  
C'est des nouilles aux pois  
Leur société d' consommation  
C'est des rappels, des sommations

Les politiques les ont oubliées  
Les subsides évaporés  
Par mesure d'économie!  
Mimis, vous voilà punies!

### Refrain:

*Elles fatiguent, elles fatiguent, elles fatiguent!*  
*Leur vie, toute leur vie, les fatigue*  
*Entre le ras-le bol et la crise*  
*Leur vie, toute leur vie, les épuise*  
*Mais...*  
*Ne jetez pas la pierre aux mères célibataires*  
*Ne leur jetez pas la pierre*  
*Ne jetez pas la pierre aux mères célibataires*  
*Je suis... derrière!*  
*Je suis... derrière!*

(Paroles de chanson à la recherche d'une mélodie.....)

## LISTE RENCONTRES -----) SOIREEES RENCONTRES

Depuis de nombreux mois, nous avons pu remarquer que le système de la liste des rencontres ne fonctionnait pas et, pour cette raison, nous avons décidé de changer la formule et le moyen pour vous faire rencontrer d'autres familles monoparentales.

Pouvoir échanger vos expériences, vos besoins et également partager des loisirs, font partie des missions de l'AFM : Nous avons donc choisi de vous proposer une fois par année une rencontre par quartiers : (la formule n'est pas encore définitive et sera modifiée en fonction du résultat des premières soirées et des besoins énoncés).

Ces rencontres, dont la première aura lieu au mois de septembre pour les quartiers Carouge, Plan-les-Ouates, Veyrier et Troinex se feront en fin d'après-midi le samedi pour un apéro-buffet canadien, afin de venir partager un verre de l'amitié en compagnie de vos enfants. Les échanges seront ainsi facilités.

!!!Alors : à vos agendas !!!

## N'oubliez pas les chéquiers culture

Un chéquier comprend 6 chèques de 10CHF valables auprès des institutions culturelles partenaires. Il est proposé aux personnes qui ont plus de 26 et moins de 65 ans et qui :

- ne sont ni étudiant-e-s, ni chômeurs-euses, ni au bénéfice d'une rente AI
- sont domicilié-e-s en ville de Genève ou dans une des 20 communes partenaires (Anières, Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Confignon, Corsier, Grand-Saconnex, Gy, Lancy, Meyrin, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Soral, Vandoeuvres, Versoix et Veyrier)
- appartiennent au groupe A ou B des bénéficiaires des subsides à l'assurance-maladie ou reçoivent un subside 100%

### Pour les personnes domiciliées en ville de Genève

Il peut être retiré à l'Alhambra (Rue de la Rôtisserie 10 ou à la Maison des arts du Grütli (Rue du Général-Dufour 16)

Il peut également être commandé par courrier auprès du Service de la promotion culturelle Département de la culture Route de Malagnou 19 Case postale 10 1211 Genève 17



## ACTIVITES PROPOSEES DATES A RETENIR

**Samedi 22 septembre de 17h à 20h**: «**apéritif- buffet canadien** », à Plan-les-Ouates. Venez rencontrer des personnes de votre quartier afin de créer des liens, favoriser des échanges. Cet apéritif est le premier d'une série de soirées qui seront organisées à partir du mois de janvier par quartier, en lieu et place de la liste rencontres.

**Dimanche 14 octobre** : sur le thème «**Détente et Bien-être**» nous vous proposons une après-midi aux Bains de Cressy

**Dimanche 18 novembre** : conférence-débat sur le thème : «**L'autorité parentale conjointe** », suivie d'un buffet canadien.

Intervenantes : Danièle MAGNIN, avocate  
Daniela LINHARES, avocate.

**Dimanche 9 Décembre** : «**Fête de Noël** » : venez partager avec nous, à la Maison de Quartier des Eaux-Vives, ces instants de convivialité, sous le signe du rire, et du plaisir de retrouver le Père Noël.

**A voir :**

**Lundi 8 octobre à 20h Conférence** : "Permettre à l'enfant d'exprimer ses sentiments de façon constructive après le divorce de ses parents » par Suzana Mistro-Djordjevic. Bibliothèque de Versoix. Entrée libre.

**Mercredi, 14 novembre à 15h** : **L'Association « Un enfant-Un cadeau »**, avec qui nous collaborons régulièrement, propose un spectacle avec le clown chantant Macaroni à la salle des Fêtes de Thônex. Le but de cette fête consiste à récolter les cadeaux, amenés en guise d'entrée, qui seront ensuite redistribués à des associations.

*Ce journal a été publié*

Avec le soutien de la



